



PRÉFET
DES ARDENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LEFFINCOURT

Par arrêté préfectoral n°2021-114 du 04 mars 2021, est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS Mazagran Biogaz sise Lieu-dit Constantine RD977 à Leffincourt (08310) en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole, à l'adresse route de Châlons-en-Champagne lieu-dit Constantine sur le territoire de la commune de Leffincourt (08310) au titre de la rubrique 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Les installations sont constituées d'une unité de méthanisation agricole (à Leffincourt) et de deux lagunes (à Semide et à Grivy-Loisy).

La consultation du public se déroulera du **lundi 29 mars 2021 au vendredi 23 avril 2021 inclus**.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- de Leffincourt siège de la consultation, le lundi de 11h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le jeudi de 10h00 à 12h00,
- de Grivy-Loisy, soit le mercredi de 14h00 à 16h00,
- de Semide, soit le vendredi de 18h00 à 20h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur l'un des registres déposés en mairies de Leffincourt, Semide et Grivy-Loisy ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes
DCAT/ bureau des procédures environnementales
1 place de la Préfecture
BP 60002
08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le

- 4 MARS 2021

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Christian VEDELAGO